

Propositions de l'Afac-Agroforesteries pour le soutien aux filières AMONT (graines et plants)

V. du 17/11/2023 modifiée le 05/12/2023

RAPPEL DES ENJEUX :

Annoncé en septembre 2023 de manière conjointe entre le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), le Pacte en faveur des haies porte un plan d'action visant à garantir un gain net de 50 000 km linéaires de haies d'ici 2030.

Cet objectif de + 50 000 km de haies plantées d'ici 2030 suppose une **trajectoire claire et progressive pour passer de 5000 kml haie / an en 2024 à une valeur cible de 9000 kml haie par an en 2030**. Cette trajectoire est à la fois ambitieuse (avec quasi X2 du volume de plantation), tout en étant réaliste, pour tenir compte de la capacité de la filière à absorber cette croissance.

Cette trajectoire de densification du linéaire doit impérativement s'accompagner d'une prise en compte et d'une politique d'accompagnement de la filière amont = collecte de graines + production de plants.

- **Sur un plan quantitatif** : pour éviter une tension sur la disponibilité en plants et faciliter l'adéquation des volumes de plants disponibles (et donc de graines collectées en amont) avec l'augmentation des besoins de plantation.
- **Sur un plan qualitatif** : pour que les plantations se fassent avec un objectif de qualité en s'appuyant sur des plants d'origine tracée : Végétal local majoritairement et MFR¹, et avec un % d'objectif d'intégration de plants tracés VL et/ou MFR clairement défini (prescription).

L'action 6 « Graines et plants » du Pacte en faveur des haies porte l'ambition d'assurer l'approvisionnement sur le long terme de plants de qualité et d'origine tracée dans les dispositifs de plantation, avec des espèces adaptées aux conditions locales et aux futures conditions pédoclimatiques, en travaillant à l'accompagnement de l'installation et de la modernisation des pépinières. Les pépinières en question, qu'elles produisent des plants marqués VL ou MFR, sont des outils de production agricole.

LEVIERS STRATEGIQUES :

1. Planifier les volumes de graines à collecter et de plants à produire.

- Articuler les objectifs de plantation de haie à des objectifs de **collecte des graines et de production des plants en amont** → la trajectoire 2024-2030 pour la filière graines et plants sécurise les acteurs économiques en jouant un rôle de « **macro contrat de culture** » leur donnant de la visibilité sur les débouchés
- Affiner à l'échelle des régions ces objectifs de productions de plants et de collecte de graines, **pour améliorer l'adéquation offre-demande** en tenant compte des articulations entre différentes régions. Il est possible pour cela de s'appuyer sur un outil **opérationnel développé par la SCIC Végétal Nord Est** et en phase de test dans d'autres régions par l'Afac²

¹ Matériels Forestiers de Reproduction

² Cet outil, en cours de développement, permet de déterminer le nbre de plants à produire et de graines à collecter à partir d'un objectif de linéaire à planter. Les variables d'entrée sont toutes paramétrables : linéaires à planter, séquences types de plantation, part de haie simple rang et de haie double rang, taux d'intégration de plants VL, taux de germination, temps de collecte de graine / ETP, et comme variables de sortie, des volumes de graines à collecter, des ETP collecteurs, des nbres d'ETP pépiniéristes ou nbre de pépinière en se basant sur des « cas types » de pépinières, etc.

2. Prescrire un volume de plants d'origine tracée dans les dispositifs

- L'Afac estime qu'un objectif moyen à l'échelle nationale de minimum **40% de plants tracés VL et 10% de plants tracés MFR** est atteignable fin 2025 (si le signal politique est envoyé dans l'année) et que ce taux pourrait atteindre **70 % de plants** tracés VL et 10 % de plants MFR en 2030 (soit 80% de plants tracés). Sachant qu'il existe des **disparités régionales très fortes donc ces objectifs d'intégration de végétaux tracés seraient à moduler entre les régions**, dans une logique de subsidiarité, à condition de se doter d'outils de suivi permettant de s'assurer de la cohérence de la trajectoire à l'échelle nationale et de prévoir des **objectifs de progressivité d'intégration des plants tracés dans toutes les régions**. Un travail est d'ores et déjà engagé au niveau national afin de faciliter l'instruction administrative du suivi de la proportion de plants marqués Végétal local dans les plantations.
- L'objectif de 50% de plants VL a été déjà atteint dans le programme du **Fonds pour l'Arbre**, coordonné par l'Afac, **dès la campagne 2021-2022**.
- A titre de comparaison, les déclarations de vente de plants VL auprès de la marque Végétal local pour fin 2022 font état de 1,5 million de plants VL vendus³. A supposer que 3500 km de haie aient été plantés en **2023**, cela permettrait un taux d'intégration théorique potentiel de **42% de plants VL**.
- Les projections réalisées à l'automne 2023 par l'Afac-Agroforesteries mettent à jour une capacité potentielle de production de l'ensemble des pépinières de petite et moyenne envergure (production < 90 000 plants VL/an) de l'ordre de **545 % à horizon 2026**, soit une **production annuelle globale de 4,8 millions de plants pour ces seules pépinières dès 2026**. En ajoutant l'installation de nouvelles pépinières (dynamique très forte, voir plus bas), la production annuelle en 2026 pourrait atteindre **5,2 millions de plants**. Au regard d'un objectif de plantation de l'ordre de 7 000 km pour 2026, cette production couvrirait **74 % des besoins en plants** si toute la production était réinvestie dans la plantation de haies. La projection ne permet pas de se projeter à un horizon post-2026 et n'inclut pas les productions des pépiniéristes d'envergure (production annuelle > 100 000 plants VL/an), mais vu la progression attendue entre 2024 et 2026, il y a de fortes raisons de penser que **la dynamique en cours pourra maintenir une production au moins équivalente en proportion** malgré les besoins évolutifs en plantation (estimés à 9 000 km en 2030).
- La marque Végétal local connaît une très forte croissance, le nombre de producteurs bénéficiaires de la marque a **augmenté de 41% en 2023** (voir carte à jour en annexe 1) et devrait **presque doubler d'ici 2024** (par rapport à 2022). La capacité d'audit de la marque (40 dossiers par an) est bien inférieure au nombre de candidats probables (>90) d'ores et déjà identifiés.
- **Le contexte n'est donc plus le même que celui de l'avant plan de relance, lors duquel il n'avait pas été introduit de critère d'objectif d'intégration de végétaux marqués, au motif que la filière n'était pas prête.**
- L'obligation d'intégration de plants tracés a pour conséquence de créer des emplois en France dans les filières qui développent des plants VL et MFR, tandis que sans objectif de traçage la provenance des plants peut en grande partie venir de l'étranger (import) et porter une conséquence négative aux pépinières françaises. La projection réalisée en 2023 par l'Afac-Agroforesteries estime que cette obligation permettrait de **sécuriser les productions d'environ 50% des pépinières** de plants champêtres actuellement bénéficiaires de la marque VL, et **d'augmenter de l'ordre de 14%** la masse salariale des pépinières VL

³ Il faut tenir compte qu'une partie (plutôt faible) de ces plants est destinée aussi à des plantations pour de l'aménagement paysager, et qu'une autre partie de ces plants est destinée à des chantiers de restauration écologique (infrastructures routières, etc). La part de plants VL vendus pour les plantations d'arbre hors forêt (agroforesterie / haies bocagères, bosquets) n'est pas l'unique débouché. Pour la même année 2022, les déclarations de stock s'élèvent à 5 millions de plants. Ces chiffres demandent à être confortés pour savoir précisément la part de ces stocks qui pourra être vendu en 2023.

actuellement de petite et moyenne envergure qui envisagent monter en charge sur leur production de plants champêtres.

- Objectif visé (chiffage Afac) : passer de **1,5 à au moins 6,3 millions de plants Végétal local vendus / an en 2030, ce qui permettrait d'atteindre théoriquement 70% de plants VL sur les 9000 km^l** (ce à quoi s'ajouterait 10% de MFR pour atteindre 80% de plants tracés) → Avec ces projections, il faudrait augmenter la production de plants VL, d'au moins 4,8 millions de plants (soit + 420%). Cette augmentation de la production ne pourra se faire que si elle est sécurisée par une **trajectoire très claire de la demande** (= augmentation proportionnée des objectifs de linéaires à planter, et progressivité d'intégration de végétaux tracés), sinon le risque est d'engendrer une crise de surproduction avec comme conséquence une baisse des prix et une fragilisation des pépinières les moins solides. La projection réalisée à l'automne 2023 par l'Afac-Agroforesteries montre que **l'atteinte de ces objectifs est réalisable**, moyennant un accompagnement (notamment financier) adapté pour **l'ensemble** des pépinières engagées dans une production marquée Végétal local.

3. Aider les pépinières et les porteurs de projet « pépinière » produisant du jeune plant champêtre d'origine sauvage et locale

L'accompagnement aux pépinières naissantes ou d'ores et déjà établies doit prendre différentes formes afin de :

- Sécuriser les jeunes pépinières (plus de la moitié des pépinières engagées ou souhaitant s'engager dans la marque Végétal local ont moins de 2 ans d'ancienneté),
- Accompagner la montée en charge des pépinières souhaitant produire davantage de plants que ce qui assurera la viabilité économique de l'outil,
- Accompagner l'installation de nouveaux acteurs de la production de plants champêtres d'origine sauvage et locale.

Les aides proposées ci-dessous s'appuient sur des éléments de chiffage qui sont détaillés en annexe 2. Afin de donner corps aux éléments de chiffage avancés, des pistes de conditionnalité pourront être réfléchies et portées à connaissance du décideur.

3.1. Accompagner pour accroître les productions et sécuriser la viabilité économique des jeunes pépinières

- Objectif général : Aider les pépinières déjà en production à se moderniser et à s'adapter au changement climatique pour qu'elles puissent **sécuriser leur outil de production en atteignant l'équilibre financier** ;
- Levier : soutien à l'investissement pour du machinisme pour limiter la pénibilité du travail, systèmes d'irrigation automatisés et sondes capacitatives pour réduire la consommation en eau, substrats de mise en culture moins impactant sur l'environnement, infrastructure de mise en jauge, infrastructure de stockage et conservation des graines, outil d'atténuation des excès de lumière de type filet d'ombrage...
- Dimensionnement financier proposé : **sur 3 ans, environ 45 pépinières à 60 000 € d'investissement par dossier, soit 2,25 M d'€**. Nombre de plants marqués « Végétal local » produits par ce dispositif : **3 616 000 plants/an dès 2026**.

3.2. Accompagner pour permettre aux pépinières produisant du jeune plant d'accroître rapidement les volumes produits au-delà du seuil de viabilité de l'outil de production

- Objectif général : Aider les pépinières déjà en production à se moderniser et à s'adapter au changement climatique pour qu'elles puissent **accroître rapidement les volumes de plants produits** ;
- Levier : soutien à l'investissement pour du machinisme ou des infrastructures permettant d'augmenter les production (matériel spécialisé, tunnels et serres ombrières, systèmes d'irrigation, ...)

- Dimensionnement financier proposé : **sur 3 ans**, environ **25 pépinières à 105 000€ d'investissement par dossier, soit 2,65 M d'€**. Volumes de plants Végétal local produits par ce dispositif : **1 228 000 plants/an dès 2026**.

3.3. Faciliter l'installation de nouvelles pépinières

- Objectifs :
 - o Mobiliser les **outils d'aide à l'installation** pour les pépinières (parcours d'aide à la création d'entreprise, logique d'espace test),
 - o Accompagnement sur les **techniques de production de jeunes plants** (cf. encadré sur les formations mises en place par l'Afac)
- Leviers : soutien à l'installation pour des investissements en matériel ou en infrastructure.
- Dimensionnement financier proposé : + 30 pépinières sur la période 2024-2030, soit **15 pépinières entre 2024 et 2026**. Sur cette période de 3 ans, environ **15 pépinières à 20 000€ d'investissement par dossier**, soit une enveloppe totale de **300 000€**. Volumes de plants Végétal local produits par ce dispositif : **415 000 plants / an dès 2026**.

4. Accompagner et professionnaliser l'activité de collecte de graines

Par des moyens d'animation territoriale pour soutenir tous les leviers nécessaires à un développement de la collecte de graines :

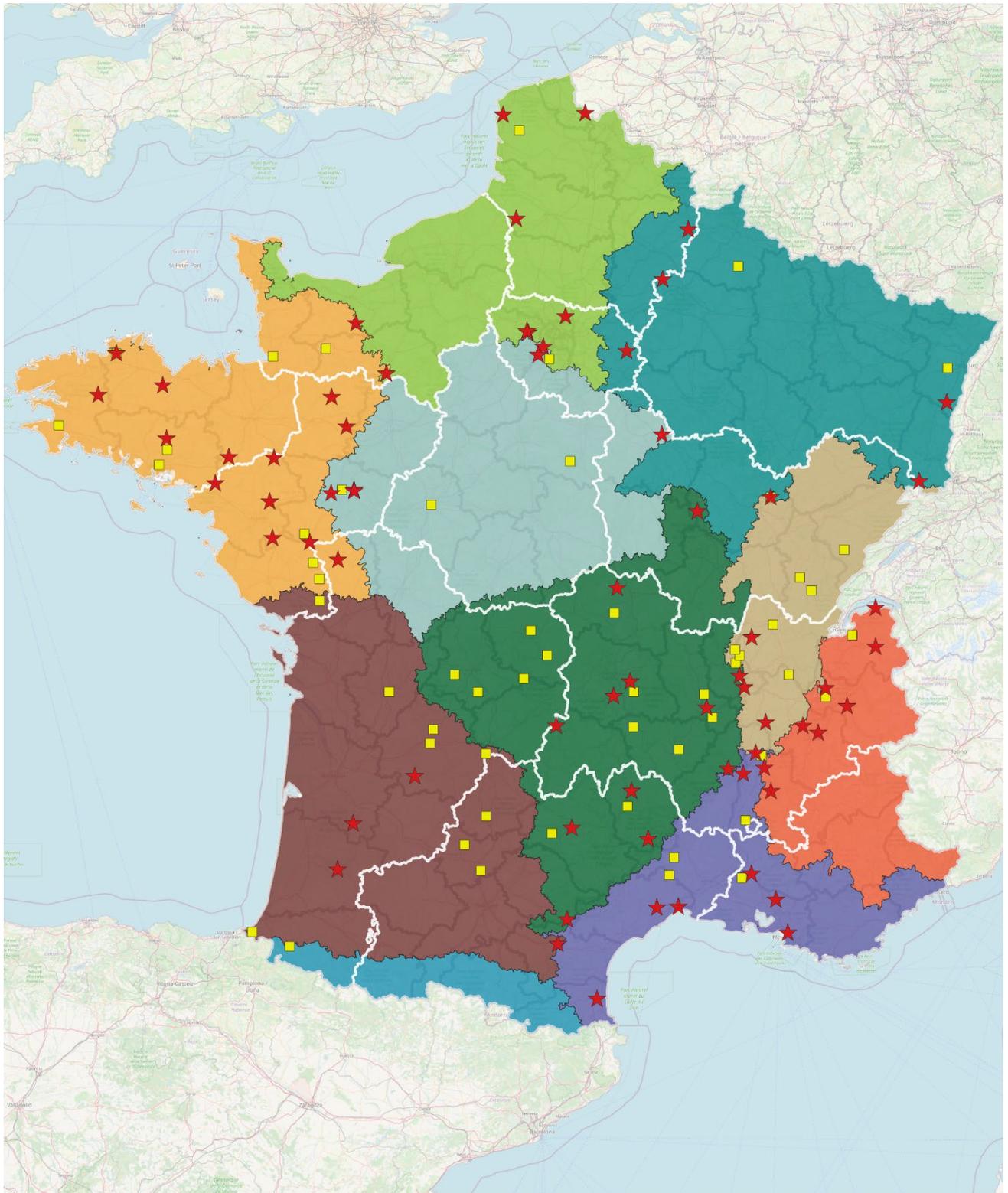
- Favoriser un contexte de collaboration entre structures de collecte de graines,
- Appui à la mise en place de filières de collecte par l'identification de sites de collecte, la montée en compétence de structures de collecte, la transmission des connaissances,
- Professionnalisation de la collecte (déploiement de l'outil métier Pepicollecte),
- Production de références technico-économiques sur la collecte,
- Travail de facilitation de l'adéquation entre la demande croissante en plants VL et les besoins de collecte de graines

5. Soutenir la R&D pour lever les verrous techniques

- Flécher des financements des AAP CASDAR (connaissance, co-innovation, démultiplication) sur des enjeux de renforcement des connaissances pour la filière VL
- Exemple de sujets de recherche :
 - o RNA avec la production de graines prêtes à germer et l'acquisition de compétences sur les meilleurs itinéraires techniques ;
 - o Conception et test d'itinéraires techniques de conditions de culture en pépinières sur la qualité et la reprise de plants agroforestiers ;
 - o Traitements de prégermination des semences à dormance longue ;
 - o Stockage et conservation des semences dites récalcitrantes ou dont la production n'est pas homogène d'une année sur l'autre ;
 - o Gestion des maladies cryptogamiques lors de la production de plants.

Remarque : une étude évaluative de la marque Végétal local est en cours, dont les résultats seront très intéressants pour tirer des enseignements des programmes régionaux de développement des filières Végétal local.

Annexe 1 : Carte de répartition des pépinières de plants champêtres bénéficiaires et candidats à courts termes de la marque Végétal local en 2023.



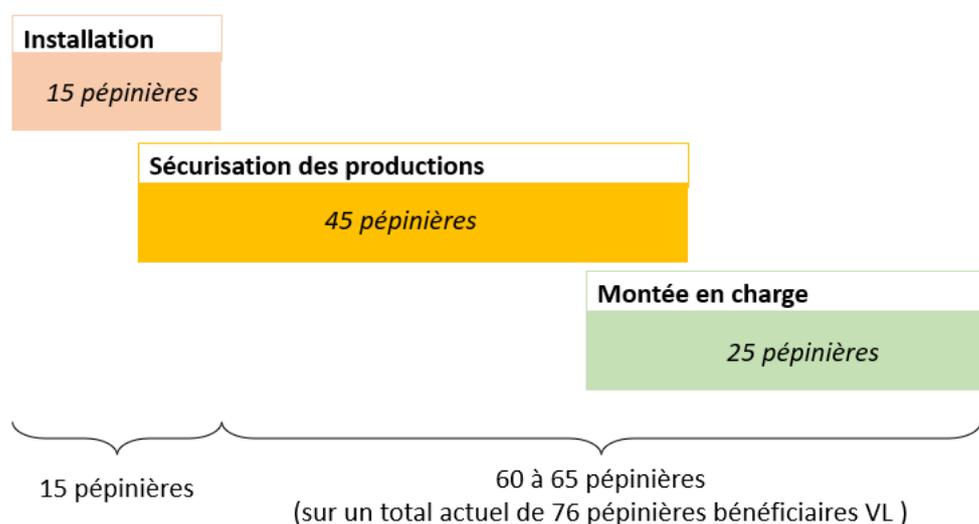
- ★ Pépinières de plants champêtres bénéficiaires de la marque Végétal local en 2023
- Pépinières envisageant s'engager dans la marque Végétal local à court terme

Annexe 2 : Eléments de chiffrage

En octobre 2023, l'Afac-Agroforesteries a réalisé une enquête-flash sur les besoins des acteurs de la filière de production de ligneux engagés dans la démarche Végétal local. Les pépinières de petite et moyenne envergure (production annuelle <90 000 plants), étant de fait non-éligible à l'aap graines et plants du précédent Plan de relance, ont été tout particulièrement visées. Il est estimé que l'échantillon de répondant représente approximativement 50% des pépinières françaises de plants champêtres bénéficiaires ou candidat de la marque VL de petite à moyenne envergure. Sur la base de cette enquête, des projections à 3 ans ont pu être réalisées sur la capacité de production de cette partie de la filière, et sur les nécessités d'investissement pour :

- Débuter une activité de pépinière (=INSTALLATION),
- Sécuriser la viabilité économique des outils de production des jeunes pépinières (= SECURISATION),
- Augmenter la capacité de production de l'outil au-delà de l'équilibre financier de l'outil de production (= MONTEE EN CHARGE).

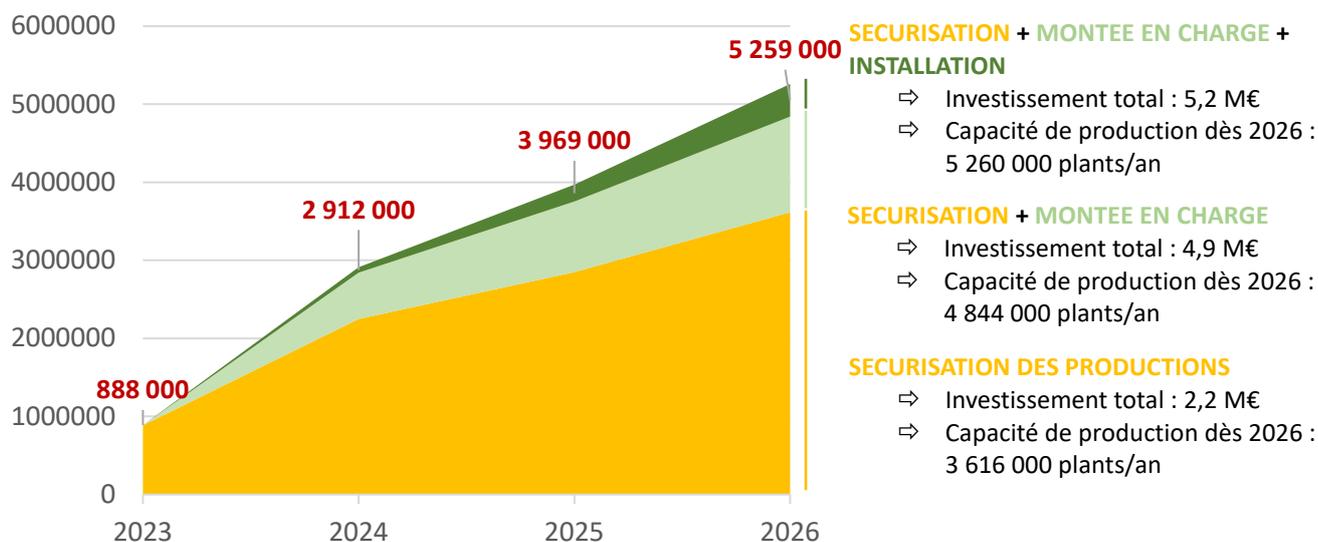
1. Projection du nombre de pépinières concernées par les différentes étapes de progression d'un outil de production de plants champêtres



⇒ Entre 2024 et 2026, **besoins d'accompagnement financier** pour :

- **15 porteurs de projets** prêts à démarrer une activité professionnelle de production de plants champêtres d'origine sauvage et locale.
- **45 jeunes pépinières** déjà installées, dont les productions sont actuellement fragiles car l'équilibre financier de la structure n'est pas encore atteint.
- **25 pépinières** dont l'équilibre financier est atteint, et qui souhaitent augmenter leurs productions au-delà des objectifs de leur projet initial.

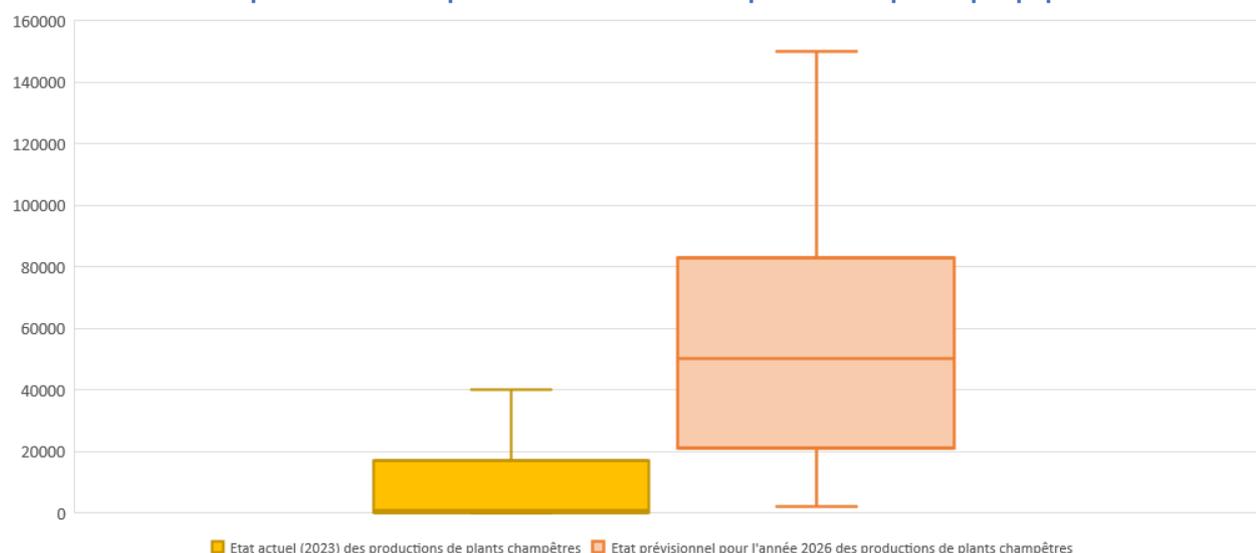
2. Projection des objectifs annuels de production marquée VL pour l'ensemble des pépinières de petite et moyenne envergure



⇒ **Nombre cumulé de plants produits en trois années de productions selon les scénarios d'investissements envisagés :**

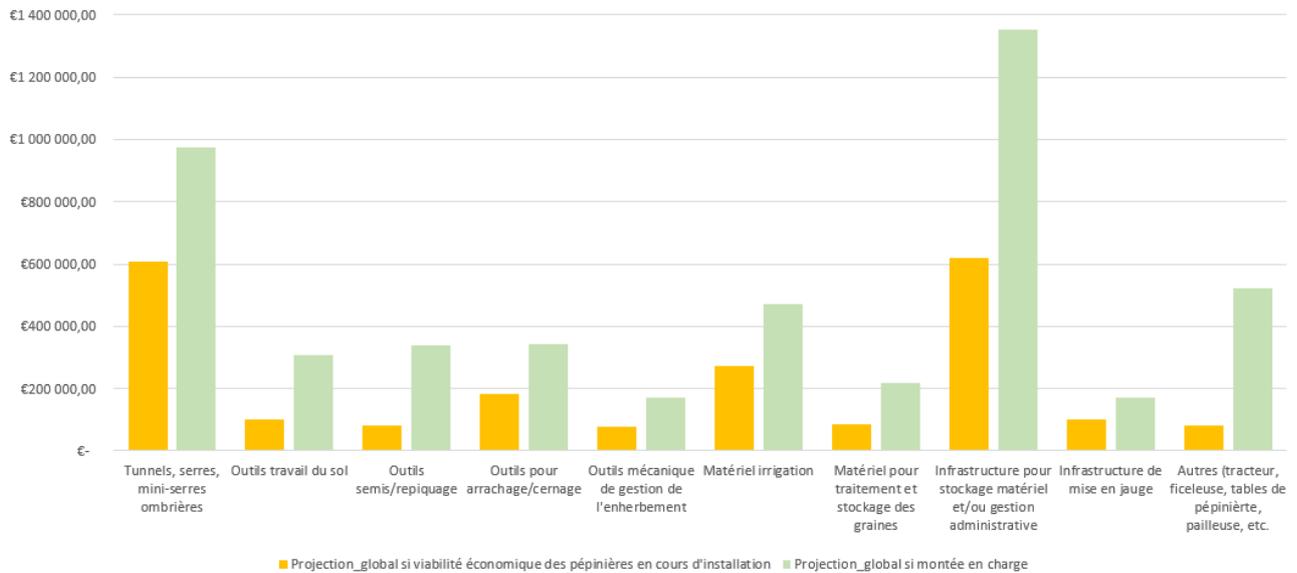
- **SECURISATION** : 8 713 000 plants (eq. 8 700 kml haie)
- **SECURISATION + MONTEE EN CHARGE** : 11 436 000 plants (eq. 11 400 kml haie)
- **SECURISATION + MONTEE EN CHARGE + INSTALLATION** : 12 141 000 plants (eq. 12 100 kml haie)

3. Etat actuel et prévisionnel des productions annuelles de plants champêtres par pépinière



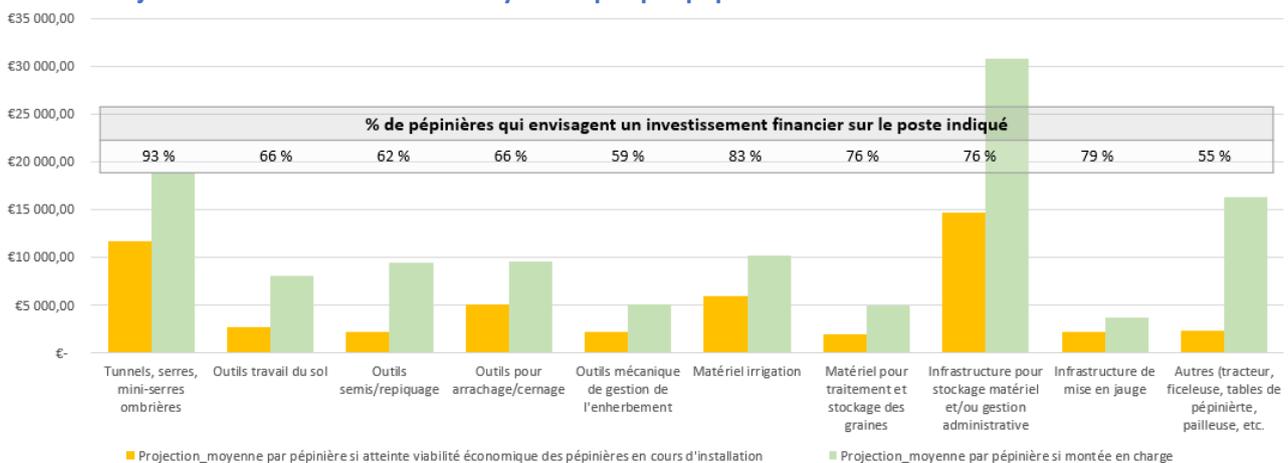
⇒ *Au bout de 3 ans, les productions moyennes par pépinières atteindraient approximativement 50 000 plants (production permettant la viabilité économique d'un outil de production associé à 1 ETP) contre moins de 20 000 plants en 2023. Cela est dû à l'importante proportion (près de 60% de l'échantillon) de pépinières de moins de 2 ans. L'étendue des productions moyennes projetée pour 2026 reflète la multiplicité des modèles économique des pépinières, en lien avec les méthodes de production envisagées et les débouchés visés notamment.*

4. Projection des investissements requis à l'échelle de la filière



⇒ Les enveloppes les plus conséquentes à l'échelle de la filière considérée (accompagnement des pépinières de petite et moyenne envergure) concerneraient les infrastructures de type tunnel/serres/ombrières et de stockage/gestion administrative.

5. Projection des investissements moyens requis par pépinière



Investissement moyen qui serait plébiscité pour INSTALLATION : 20 000 €

Investissement moyen qui serait plébiscité pour SECURISATION des productions : 50 000 €

Investissement moyen qui serait plébiscité pour MONTEE EN CHARGE : 105 000 €

⇒ Les postes d'investissements prioritaires sont les infrastructures de type tunnel/serres/ombrières, le matériel d'irrigation et les infrastructures de mise en jauge, suivies de près par du matériel pour le traitement et le stockage des semences et des infrastructures pour le stockage/gestion administrative.